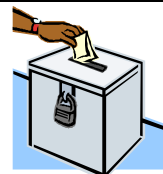




Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr site internet : www.stotzheim.fr
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 13/04 et 27/04/2017
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



La onzième élection présidentielle de la Ve République, dixième élection au suffrage universel direct, doit permettre d'élire le Président de la République française pour un mandat de cinq ans.

Elle se tiendra les **23 avril et le 7 mai 2017**.

- Décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République :

Art. 1er - Les électeurs sont convoqués le **dimanche 23 avril 2017** en vue de procéder à l'élection du Président de la République.

Art. 3 - Le scrutin sera ouvert à 8 h 00 et clos à 19 h 00.

Art. 4 - Le **second tour de scrutin**, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu selon les mêmes modalités le **dimanche 7 mai 2017**.

- Décision du 18 mars 2017 arrêtant la liste des candidats à l'élection présidentielle :

Art. 1er - La liste des candidats à l'élection du Président de la République, dont l'ordre a été établi par voie de tirage au sort, est arrêtée comme suit :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN

Mme Marine LE PEN

M. Emmanuel MACRON

M. Benoît HAMON

Mme Nathalie ARTHAUD

M. Philippe POUTOU

M. Jacques CHEMINADE

M. Jean LASSALLE

M. Jean-Luc MÉLENCHON

M. François ASSELINEAU

M. François FILLON

Les cartes d'électeur :

Les nouvelles cartes vous seront transmises prochainement. Pensez à la signer à l'emplacement prévu (signature du titulaire – en bas à droite). Les anciennes cartes d'électeur en votre possession sont à détruire.

Nous rappelons aux électeurs que la carte électorale n'est pas obligatoire pour pouvoir voter, cependant il est nécessaire de présenter une pièce d'identité valide.

Vote par procuration :

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (mandant) de se faire représenter au bureau de vote le jour du scrutin par un autre électeur de son choix (mandataire) pour voter en son lieu et place.

La durée de validité de la procuration est en principe limitée à un seul scrutin, mais le mandant peut faire établir la procuration pour la durée de son choix.

Conditions d'établissement d'une procuration :

La demande doit être faite auprès soit du juge du Tribunal d'Instance de Molsheim, soit des officiers de police judiciaire de la brigade territoriale d'Obernai : le mandant doit comparaître personnellement.

Indication sur le formulaire de la date de fin de validité de la procuration et de l'identité du mandataire.

Attestation sur l'honneur précisant le motif pour lequel le mandant est dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote ; le mandant et le mandataire désigné doivent être inscrits sur la liste électorale de la même commune.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2017

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT.

Absents excusés : Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Benoît SPITZ

*Procurations : Joseph EHRHART à Norbert RIESTER
Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ
Benoît SPITZ à Jean-Marie KOENIG*

N° 1

VIDÉOPROJECTION DES SALLES D'HONNEUR ET DE CONSEIL : CHOIX DU PRESTATAIRE

- Considérant que la vidéoprojection des salles d'honneur et de conseil n'était pas comprise dans le marché de la restructuration de la mairie,
- Vu les devis reçus,
- Vu le compte rendu des Commissions Réunies qui se sont tenues le 20 février 2017,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'entreprise ECS RESADIA, sise 67750 HOERDT,
- DÉCIDE de modifier l'écran prévu dans la salle d'honneur par un écran aux dimensions supérieures et d'installer une sonorisation permanente dans la salle d'honneur,
- CHARGE le Maire de faire modifier le devis par ECS RESADIA suite à cette décision,
- DIT que le devis modifié sera validé lors du prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

- Considérant que la Commune ne prévoit pas de travaux pouvant bénéficier de la DETR pour l'exercice 2017,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- PREND ACTE de la circulaire, aucun travail prévu n'entrant dans les critères d'attribution de la DETR pour l'exercice 2017. Les projets en étude seront présentés en 2018, si la DETR est reconduite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

- Entendu Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, qui présente le règlement relatif aux activités extra-scolaires. Le présent règlement régit les activités proposées par la Commune, activités qui débiteront à compter du 16 mars 2017. Cinq activités sont proposées :
 - « **Bricolage bois** » (4 séances) : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 16 mars au 6 avril 2017 inclus, et sera encadrée par M. Bessot. Une participation de 3 € sera demandée par enfant et par séance (5 enfants maximum par séance).
 - « **Initiation au deejerdoo** » (4 séances), avec instrument d'initiation remis à l'enfant : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 5 au 29 mai 2017 inclus et sera encadrée par M. Elbisser. Une participation de 5 € sera demandée par enfant et par séance (15 enfants maximum par séance).
 - **Atelier « découverte peinture » pour les CP et CE1 (3 séances)**, avec matériel fourni : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 25 avril au 9 mai 2017 inclus et sera encadrés par Mme Monami. Une participation de 5 € sera demandée par enfant et par séance (10 enfants maximum par séance).
 - « **Initiation à la peinture acrylique** » pour les CE2 – CM1 et CM2 (3 séances) : cette activité se déroulera dans la petite salle de jeux à côté du préau de l'école, du 27 avril au 16 mai 2017 inclus et sera encadrée par Mme Guisnel. Une participation de 5 € sera demandée par enfant et par séance (10 enfants maximum par séance).
 - « **Initiation à la pétanque** » (4 séances) : cette activité se déroulera au terrain de pétanque près du terrain de football, du 11 mai au 8 juin 2017 inclus et sera encadrée par Mme Mastronardi, adjointe au maire, et M. Schmitt, membre du Conseil. Une participation de 3 € sera demandée par enfant et par séance (8 enfants maximum par séance).

Les dépenses et recettes seront prises en charge par l'ACMECS (Association Communale des Manifestations et Échanges Culturels de Stotzheim). Un nombre minimum d'enfants sera nécessaire pour que l'activité puisse avoir lieu.

- Considérant que l'ACMECS gère ces activités et qu'il est nécessaire d'établir une convention entre l'association et la Commune dans ce cadre,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'ACMECS (Association Communale des Manifestations et Échanges Culturels de Stotzheim) à gérer les activités extra-scolaires et à utiliser la petite salle de jeux à côté du préau de l'école ainsi que le terrain de pétanque pour ces activités,
- AUTORISE le Maire à signer avec l'ACMECS une convention de mise à disposition de la petite salle de jeux à côté du préau de l'école et le terrain de pétanque pendant la durée des activités, convention jointe en annexe de la présente délibération,
- RAPPELLE que les dépenses et recettes seront prises en charge par l'ACMECS,
- PRÉCISE que l'assurance du local et terrain mis à disposition dans le cadre des activités proposées relève de la responsabilité de la Commune. L'ACMECS devra cependant souscrire une assurance pour les activités gérées,
- PRÉCISE que l'activité pourra être annulée si une des activités comptait moins de 2/3 d'inscrits,
- APPROUVE le règlement relatif aux activités extra-scolaires,
- AUTORISE le Maire à signer le règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESTRUCTURATION MAIRIE : AVENANT N° 1 LOT N° 3, MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS

- Considérant que des travaux supplémentaires sont à prévoir pour le lot 3, menuiserie extérieure bois, pour la fourniture et pose de lambrequin en contreplaqué marine usiné en forme de vague suivant plan ABF en remplacement de ceux prévus en alu dans le marché de base et la fourniture et pose de pièces de bois pour remise à niveau des 11 châssis du rez-de-chaussée,
- Considérant que le DPGF du lot n° 3 comprend une ligne de 1 000 € HT pour travaux imprévus,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux supplémentaires pour la fourniture et pose de pièces de bois pour remise à niveau des 11 châssis du rez-de-chaussée, pour un montant HT de 2 310,00 € et les travaux de confection, fourniture et pose de lambrequin en contreplaqué marine usiné en forme de vague suivant plan ABF, en remplacement de ceux prévus dans le marché de base, devis n° 282611 d'un montant HT de 1 860,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à venir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÊTS BANCAIRES POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

- Vu la délibération du 6 février 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de souscrire un prêt à long terme sur 10 ans à taux fixe pour un montant de 200 000 euros, avec un remboursement annuel de 20 000 euros de capital et intérêts en plus,
- Vu les propositions reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de souscrire un prêt à long terme de 200 000 € à taux fixe de 0,84 % sur une durée de 10 ans au CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES à 67000 STRASBOURG, avec un remboursement à échéances capital constant,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt,
- AUTORISE le Maire à renégocier le prêt n° 86290002592 souscrit le 15/04/2013 pour la réhabilitation et l'extension des écoles, d'un montant de 600 000 euros avec le CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES à 67000 STRASBOURG,
- DIT que la proposition de réaménagement du prêt sera présentée au prochain Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2016 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,
- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2016 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	566 324,37 €	757 862,87 €
Résultat de fonctionnement 2015 reporté (002)		855 032,62 €
INVESTISSEMENT	287 733,70 €	270 606,00 €
Excédent investissement 2015 reporté (001)		142 731,30 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	567 521,37€
Recettes	960 024,28 €
Résultat comptable de l'exercice	392 502,91 €

Section d'investissement :

Dépenses	287 734,50 €
Recettes	413 337,30 €
Résultat de financement	125 602,80 €

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	- €	129 917,20 €
INVESTISSEMENT	- €	129 917,20 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	129 917,20 €
Recettes	129 917,20 €
Résultat comptable de l'exercice	- €

Section d'investissement :

Dépenses	- €
Recettes	- €
Résultat de financement	- €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 voix pour

Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 7

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2016 pour le Budget Principal tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2016,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif du Budget Principal de la Commune,
- Entendu le Compte de Gestion tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune, Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2016,
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2016, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 8

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2016

- Constatant que le résultat d'exécution du budget principal de la Commune présente un excédent d'investissement de 125 602,80 € et un excédent de fonctionnement de 392 502,91 €,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'affecter ces résultats comme suit :

. affectation en réserves au compte 1068 :	392 502,91 €
. report en investissement (recettes) au compte 001:	125 602,80 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Primitif 2017 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2017 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	759 389,68 €	797 662,00 €
Excédent fonctionnement 2016 reporté (002)		
<i>Virement entre sections (023)</i>	<i>38 272,32 €</i>	
INVESTISSEMENT	1 137 581,16 €	973 706,04 €
Excédent investissement 2016 reporté (001)		125 602,80 €
<i>Virement entre sections (021)</i>		<i>38 272,32 €</i>

Recettes de fonctionnement	797 662,00 Euros
Recettes d'investissement	1 137 581,16 Euros
Total des Recettes	1 935 243,16 Euros

Dépenses de fonctionnement	797 662,00 Euros
Dépenses d'investissement	1 137 581,16 Euros
Total des Dépenses	1 935 243,16 Euros

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉNOMINATION D'UN CHEMIN RURAL ET ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE VOIRIE

- Vu la demande d'attribution d'un nom de rue et d'un numéro de voirie émanant de M. Alexandre CROMER suite à la construction d'une maison d'habitation à côté de son exploitation agricole, sur la parcelle cadastrée section 55 n° 171,
- Considérant que le chemin situé devant la maison et l'exploitation agricole de M. Alexandre CROMER, chemin cadastré section 55 parcelle 153 de 18,71 ares est dénommé chemin Wibelsmatt,
- Considérant que ce chemin appartient à l'Association Foncière et que le Conseil municipal de Stotzheim a demandé l'avis de l'Association Foncière pour le choix de la dénomination du chemin,
- Vu la délibération du Bureau Directeur de l'Association Foncière en date du 2 mars 2017 décidant de conserver la dénomination de ce chemin en « Chemin Wibelsmatt»,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'attribuer le n°1 chemin Wibelsmatt à la maison et l'exploitation agricole de M. Alexandre CROMER,
- DÉCIDE de poser un panneau de rue devant le chemin,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODALITÉS DE CALCUL DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

- Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 qui porte modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

À compter du 1^{er} janvier 2017 : l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique brut 1022 (indice majoré 826) remplace l'indice 1015 (indice majoré 821).

À compter du 1^{er} janvier 2018 : l'indice terminal de la fonction publique devient l'indice brut 1027 et l'indice majoré 830.

Le relèvement de cet indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a une incidence sur le calcul des indemnités de fonctions des élus locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DIT que l'indice 1015 est remplacé par l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION D'UN TERRAIN COMMUNAL

- Vu la délibération du 6 février 2017 par laquelle le Maire informe les membres du Conseil de la résiliation du bail d'occupation des sols de Mme Corinne WOEHREL. Les terrains concernés ont été remis en location par voie de publication.

- Vu les candidatures reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE M. Maxime METZ et Mme Aude MILLIUS à utiliser le pré situé sur le ban communal de STOTZHEIM, au lieu-dit Rahnweg, parcelles cadastrées section 51 n° 546/8, n° 544/7, n° 543/7 et n° 600/8 d'une surface totale de 8,46 ares, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- AUTORISE le Maire à signer avec M. Maxime METZ et Mme Aude MILLIUS une convention d'occupation des sols pour la même période,
- AUTORISE la mise en place par M. Maxime METZ et Mme Aude MILLIUS d'une clôture électrique à l'intérieur du grillage,
- FIXE le montant de cette occupation à 44,78 euros charges incluses,
- DIT que la convention d'occupation des sols pourra être renouvelée annuellement à défaut de congé donné par le propriétaire deux mois avant l'échéance de la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE L'HORLOGE DE L'ÉGLISE

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil que l'horloge de l'église de fonctionne plus depuis début 2017. Dans le cadre du contrat de maintenance, l'entreprise Voegelé André a établi deux devis pour la réparation de l'horloge ; l'un pour l'installation de 2 motoréducteurs de tintement et d'une minuterie réceptrice centrale, l'autre pour la restauration de l'horloge mécanique du clocher,

- Vu les devis reçus,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir le devis n° D0217 du 15/02/2017 pour un montant HT de 4 070,00 € pour l'installation de 2 motoréducteurs de tintement et d'une minuterie réceptrice centrale,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DIVERS ET COMMUNICATION**Divers :****14.1 Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes Barr-Bernstein :

- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPPFIG, qui demande à la Commune si elle souhaite mettre en œuvre son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 45 parcelles 177, 178, 179 et section 5 parcelle 44 d'une surface totale de 52,74 ares, sis 25 Bas-Village, appartenant à M. et Mme Jeannot WENGER.

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.stotzheim.fr**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**AVRIL**

01/04/2017	Soirée Rossbif	Salle des Fêtes	Étoile Sportive	20 h 00
09/04/2017	Foire Avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	08 h 00
09/04/2017	Proclamation scénique de la passion	Église	Paroisse	
22/04/2017	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
23/04/2017	Élections présidentielles	Mairie		8 h - 19 h
23/04/2017	Concours pêche inter-société à la truite	Étang	Association Pêche	
23/04/2017	Profession de foi	Église	Paroisse	
28/04/2017	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	18 h 00
30/04/2017	Maienàcht	Salle des Fêtes	Union Musicale	19 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.

ÉTAT CIVIL**DÉCÈS :**

Salomé WOLFER née HAEUSSLER, née le 15 avril 1929 à FRANCFORT (Allemagne), domiciliée 8 rue des Roses, est décédée le 26 février 2017 à SÉLESTAT (Bas-Rhin) à l'âge de 87 ans.

Renée LE MANACH née GIERL, née le 4 mars 1935 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domiciliée 2 Haut-Village, est décédée le 6 mars 2017 à COLMAR (Haut-Rhin) à l'âge de 82 ans.

Alphonsine FETZER née HUCHELMANN, née le 28 novembre 1927 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), domiciliée 41 rue de Benfeld, est décédée le 19 mars 2017 à BARR (Bas-Rhin) à l'âge de 89 ans.

Marie Odile GELB, née le 9 août 1932 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), est décédée le 5 mars 2017 à BARR (Bas-Rhin).

CARTE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE



Les démarches pour obtenir une carte d'identité changent.

Tout au long du mois de mars, les départements ont basculé les uns après les autres sur un nouveau système biométrique. Dorénavant, les cartes d'identité ne pourront plus être délivrées par toutes les mairies, mais seulement par celles équipées d'un centre de traitement numérique.

Pour le Bas-Rhin ce sera à compter du 28 mars 2017. Les demandes de cartes d'identité biométriques pourront être déposées, au choix du demandeur, exclusivement dans l'une des communes équipées.

Attention : le secrétariat de la mairie de Stotzheim

ne pourra plus recevoir les demandes.

Pour toute information, vous pouvez consulter le site [service public.fr](http://service-public.fr) où vous trouverez toutes les informations nécessaires pour établir une carte d'identité (pièces à fournir, service en ligne de pré-demandes et mairies délivrant les cartes.)

INFORMATION DE L'ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

Suite à l'élection du nouveau président Sylvain Charlier, les membres de l'Étoile Sportive passeront dans les foyers le

week-end du 8 et 9 avril 2017

pour vous proposer les cartes de membre.

Nous vous remercions d'avance pour votre accueil.



Le comité

VACANCES DE PRINTEMPS

ANIMATION POUR LES JEUNES DE 10-17 ANS

Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein propose plusieurs activités pour les vacances de Pâques pour les jeunes de 10 à 17 ans, du 10 au 21 avril 2017.

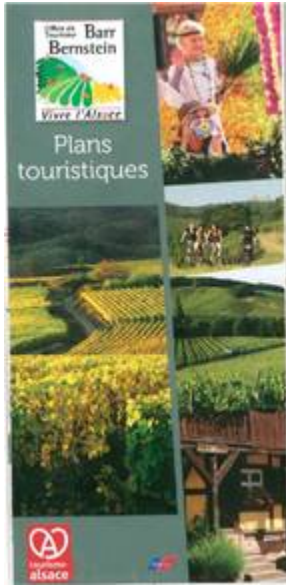
Au programme : stages, activités à la carte, évènements et 2 centres ados...




Le programme des animations, ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.

DIVERSES INFORMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME BARR BERNSTEIN

Les plans touristiques, le guide des hébergements ainsi que le guide des « escapades, découvertes du Pays de Barr 2017 », établis par l'Office du Tourisme Barr Bernstein ont été mis à disposition du public au secrétariat de la mairie.



Pour les associations :



PAYS DE BARR
office de tourisme

Classe Catégorie 1
Place de l'Hôtel de Ville 67140 BARR
+33 (0)3 88 08 66 65
www.paysdebarr.fr
Bureaux d'accueil :
Barr, Dambach-la-Ville, Le Hohwald
f t


FAITES CONNAÎTRE VOTRE ASSOCIATION en quelques clics !

Pour figurer sur le site de la Communauté de Communes : www.paysdebarr.fr

☛ **1 lien à utiliser :**
http://www.pays-de-barr.fr/annuaire_associations.php
remplissez le formulaire et le tour est joué

☛ **1 adresse mail pour nous contacter :**
en cas de modification des coordonnées ou dissolution de l'association :
animations@paysdebarr.fr

L'Office de Tourisme fait la promotion de vos événements, n'oubliez pas de nous les transmettre en utilisant ce lien :
<http://bit.ly/annonceAnimationsPaysdeBarr>



PAYS DE BARR
office de tourisme

Classe Catégorie 1
Place de l'Hôtel de Ville 67140 BARR
+33 (0)3 88 08 66 65
www.paysdebarr.fr
Bureaux d'accueil :
Barr, Dambach-la-Ville, Le Hohwald
f t

ANNONCEZ VOS EVENEMENTS : Simple et rapide !

☛ **1 lien à utiliser :**
<http://bit.ly/annonceAnimationsPaysdeBarr>
remplissez le formulaire et le tour est joué

☛ **dates à respecter pour figurer dans les différents agendas :**
<http://bit.ly/CalendrierParutions>


7 renseignements nécessaires pour communiquer les informations :

- Date(s)
- Horaires (de... à ...)
- Lieu (n°... rue ...)
- Nom de la manifestation
- Tarifs (adulte, enfant, gratuit...)
- Descriptif
- 1 photo de bonne qualité (1000 x 600 pixels~ et 100-150 KO)

☛ **1 adresse mail pour nous contacter :** animations@paysdebarr.fr

Vous organisez un événement : ayez le réflexe Office de Tourisme !


Location meublés de tourisme et chambres d'hôtes :



Vous souhaitez mettre en location un meublé de tourisme : démarches à suivre

- ☞ **Obligation :**
Déclaration à la mairie de la commune : document « cerfa 14004*02 »
Déclaration aux impôts (centre de formalités des entreprises : « document cerfa Poi »)
- ☞ **Documents disponibles à l'Office de Tourisme :**
Plaquette d'informations sur le classement et les devoirs
Normes de classement (arrêté du 2 août 2010)
Déclaration en mairie : document « cerfa 14004*02 »
- ☞ **Vos interlocuteurs :**
 - ▶ **Classement et / ou label :**
A.D.T. Sandrine SEHR ☎ 03 88 15 45 69 sandrine.sehr@adt.alsace
Relais Départemental du tourisme rural du Bas-Rhin Brigitte RICHERT
☎ 03 88 75 56 51 b.richert@gites67.com
 - ▶ **Classement :** Organismes accrédités par le COFRAC :
www.classement.atout-france.fr/les-organismes-accredites

➤ **A savoir :** la taxe de séjour est à collecter auprès des touristes par tous les propriétaires de locations saisonnières.



Vous souhaitez louer une chambre d'hôtes, les démarches à suivre :

- ☞ **Obligation :**
Déclaration à la mairie de la commune : document « cerfa 13566*02 »
Déclaration aux impôts (centre de formalités des entreprises : « document cerfa Poi »)
- ☞ **Documents disponibles à l'Office de Tourisme :**
Plaquette d'informations sur les devoirs et obligations
Déclaration en mairie : document « cerfa 13566*02 »
- ☞ **Vos interlocuteurs :**
 - ▶ **Labellisation**
Clévacances : A.D.T. Sandrine SEHR ☎ 03 88 15 45 69 sandrine.sehr@adt.alsace
Gîtes de France: Relais départemental du tourisme rural du Bas-Rhin Brigitte RICHERT
☎ 03 88 75 56 51 b.richert@gites67.com

➤ **A savoir :** la taxe de séjour est à collecter auprès des touristes par tous les propriétaires de locations saisonnières.

PROGRAMME VACANCES DE PAQUES

Des programmés à la journée pour Faire, Inventer, Imaginer, Créer, Expérimenter...

GALERIE



Architecture de pouvoir
Mer 12 avril à 14h30 - 16h30 / Pour les 6-13 ans

Au Moyen Âge, les châteaux forts étaient de véritables lieux de pouvoir. Aujourd'hui, à quoi les reconnaît-on ? Ramène du matériel de récup' propre et construis ton lieu de pouvoir...

CINÉMATHEQUE



Le Roi et l'oiseau
Mer 12 avril à 17h30
1h30 / Pour tous les curieux dès 3 ans

Un dessin animé de Jacques Prévert, qui propose un regard amusé sur la façon de gouverner. Ce film a inspiré Miyazaki, réalisateur japonais. Plusieurs niveaux de lecture : à voir en famille !

GALERIE

Les châteaux, ça cartonne !
Mer 18 avril à 14h30 - 16h / Pour les 7-12 ans

Après avoir découvert le chantier d'un château fort, fabrique toi-même ton propre château en carton. Crée toi-même ton jeu plutôt que d'en acheter un !

GALERIE



Toucher pour Voir Visite guidée (grand)parent-enfant
Jeu 20 avril à 14h30 / 16h30 / à partir de 7 ans

On visite autrement ! La vue passe au second plan pour laisser les autres sens nous aider à découvrir le parcours.

GALERIE

Élément-Terre Atelier (grand)parent-enfant
Jeu 20 avril, 2 séances à 13h & 14h30 - 16h30 / Pour les 4-8 ans

Initiez-vous ensemble au modelage d'un petit oiseau en terre que chacun personnalise selon son imagination destiné à être installé dans le jardin grâce à deux morceaux de bambou qui lui serviront de pattes.



GALERIE

Autour des châteaux
Jeu 20 avril à 16h30 - 18h / Pour tous dès 4 ans

En exclusivité ! En lien avec l'expo temporaire, Annukka Nyssonen revisite pour nous des contes autour des châteaux du coin et d'ailleurs.



les ateliers de la

Seigneurie

Place de la Mairie à ANDLAU
Renseignement et réservation :
03 88 08 65 24 (aux heures d'ouverture des Ateliers de la Seigneurie)
contact@lesateliersdelaseigneurie.eu